

Course 6km Octobre Rose MSP Arudy 2024

1 - Organisation

Dans le cadre de la campagne nationale de dépistage du cancer du sein « **Octobre Rose** » les professionnels de santé de la **Maison de Santé (MSP)** d'Arudy organise le **samedi 12 octobre 2024** une course à pied de 6 km chronométrée en collaboration avec les villages d'Izeste, d'Arudy et la communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

2 - Lieu , Horaire

Course à pied sur un circuit de 6 km route et chemin.

Le départ et l'arrivée se feront sur le parking de la MSP

Le Départ est fixé à 10h.

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ un quart d'heure avant. Le tracé sera fléché et jalonné.

Le temps imparti aux coureurs pour boucler le circuit est de 2h. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée ils doivent abandonner le parcours ou signaler leur arrêt au signaleur le plus proche ou bien aux signaleurs mobiles.

3 - Inscription, tarif, résultats

Inscription par internet sur le site « pyreneeschrono.fr » jusqu'au 11 octobre 18 heures.

Paiement par CB.

Aucune inscription ne sera réalisée sur place. Course ouvert à tous à partir de 18 ans.

Remise dossards et puces le samedi matin à partir de 9h sur le parking de la MSP jusqu'à 15 min avant le départ de la course.

Le prix de l'inscription est de **10 €** pour la course.

Les bénéfices, dans leur intégralité et dans le cadre de la campagne Octobre Rose, seront reversés à la ligue contre le cancer.

Le classement se fera par catégorie: hommes, femmes.

Les classements seront affichés au fur et à mesure sur un panneau dans la zone d'arrivée.

5 - Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer eux-mêmes. L'organisateur ne pourra être tenu responsable.

6 - Ravitaillement

Un ravitaillement solide et liquide sera servi sur le lieu d'arrivée.

7 - Annulation

L'organisation pourra annuler la manifestation pour les raisons suivantes :

- Epidémie COVID 19 ou tout autre crise sanitaire
- Risque de danger lié aux intempéries
- Interdiction d'organiser une manifestation des autorités (Mairie, Préfecture, Etat)

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Ils seront versés à la ligue contre le cancer